



CONVOCATION

à la séance du Conseil général

du lundi 27 juin 2016, à 18h30



à l'auditoire du Collège des Terreaux



47^{ème} SEANCE

Nominations

16-101

Nomination du Bureau du Conseil général pour la fin de l'année administrative 2016.

16-102

Nomination de la Commission financière pour la fin de l'année administrative 2016.

Rapports du Conseil communal

16-018

Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit pour l'application du plan d'alignement rue Louis-Bourguet est.

16-017

Rapport d'information du Conseil communal, concernant la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel.

16-015

Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit pour l'amélioration des infrastructures de la déchetterie des Plaines-Roches.

16-019

Rapport d'information du Conseil communal, concernant la politique de la vieillesse.

Autres objets

16-605

Interpellation du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Isabelle Iseli, Julien Binggeli, Edouard Jeanloz, Nicolas de Pury, Joël Desaulles, Hélène Dederix-Silberstein, Amanda Ioset, Jean-Frédéric Malcotti, Michel Favez, Béatrice Nys, Dimitri Paratte, intitulée « Biodiversité en ville : qu'en est-il ? Quelle politique en la matière et quel avancement du programme « Nature en ville » (Déposée le 14 avril 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 18 avril 2016) :

« Le renforcement de la place de la nature en ville ainsi qu'une attention particulière au maintien de la biodiversité permettent d'influencer favorablement le cadre de vie des habitant-e-s. C'est d'ailleurs un des objectifs du plan directeur cantonal (fiche de coordination U_23). La biodiversité dans l'espace urbain est également un des piliers du plan d'action du Conseil Fédéral pour sa Stratégie Biodiversité Suisse.

Le monitoring de la biodiversité montre que les milieux construits constituent un refuge important pour des espèces rares et spécialisées, comme les abeilles sauvages et les plantes pionnières par exemple.

C'est pourquoi la végétalisation du centre-ville et du milieu bâti en général est un objectif pour la présente législature cher au groupe PopVertsSol, puisqu'il permet de contribuer à la durabilité du développement urbain. La dimension de biodiversité peut et doit être intégrée dans toutes les politiques sectorielles (aménagement, transports et mobilité, infrastructures et approvisionnement, etc.).

Dans le cadre de la présente interpellation, le groupe PopVertsSol souhaite savoir:

1. Où en est-on du programme "Nature en ville"? On peut lire sur le site internet de la ville que la mise en œuvre du 2^{ème} volet du plan d'action, adopté par le Conseil général en 2007, s'étendait sur la période 2007-2014: qu'est-ce qui a été entrepris depuis 2015? Un nouveau plan d'action est-il prévu?
2. Où en est-on dans l'avancement de la végétalisation des toitures et des façades, un des principes de la fiche 28 du plan d'aménagement communal? Y a-t-il une stratégie en la matière? Le Conseil communal envisage-t-il de mettre en place un programme d'encouragement similaire à celui qui existe actuellement pour les toitures solaires (à l'instar de celui en cours à [Lausanne](#)¹)?

3. Ces objectifs sont-ils pleinement intégrés dans les démarches participatives en lien avec les réaménagements des espaces publics?
4. Quel mécanisme de collaboration avec les propriétaires individuels (ou les coopératives d'habitations) et les associations de quartier opère actuellement?
5. Un suivi de cette politique a-t-il été mis en place? Des objectifs chiffrés et un monitoring ont-ils été élaborés? Quels enseignements ont été tirés des actions entreprises jusqu'à présent? ».

<http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/politique-ecologique/toitures-vegetalisees.html>

Le présent texte tient lieu de développement écrit

16-607 (Réponse écrite du Conseil communal du 6 juin 2016)

Interpellation du groupe PLR, par Mmes et MM. Alexandre Brodard, Amelie Blohm Gueissaz, Jérôme Bueche, Julien Spacio, Isabelle Bellaton, Joël Zimmerli, Mirko Kipfer, Philippe Mouchet, Beat Geiser, Christophe Schwarb, Jean Dessoulavy, Jean-Charles Authier, intitulée « Maillon autoroutier manquant entre Vauseyon et Serrières » (Déposée le 18 avril 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 2 mai 2016) :

« A en croire les récentes décisions prises au niveau fédéral et relayées dans la presse, les projets routiers d'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds semblent à présent sur la bonne voie. Nous nous en réjouissons pour ces villes amies.

Si ces projets se concrétisent, ils pourraient toutefois avoir une influence non négligeable sur le trafic empruntant les gorges du Seyon en provenance de France voisine et du haut du canton en direction de Neuchâtel, Bienne, Berne ou Yverdon. Or, alors que l'on pensait le réseau autoroutier autour de Neuchâtel abouti avec l'ouverture du tunnel de Serrières, force est de constater que ce n'est pas le cas. En effet, le trafic descendant de La Chaux-de-Fonds en direction d'Yverdon-Lausanne-Genève est contraint de sortir de l'autoroute à Vauseyon ou à Champ-Coco pour la reprendre à Serrières. Pour ce faire, il traverse la ville à proximité du centre, par le tunnel de Prébarreau ou la rue de Maillefer, avec un lot non négligeable de pollution et autres nuisances. Ce trafic, voué à augmenter, contribue inévitablement à l'engorgement du trafic et à la pollution de l'air en ville de Neuchâtel.

Bien sûr, la topographie des lieux (gorges, Seyon, etc.) et la concentration d'ouvrages importants préexistants (nœud autoroutier, tunnels, viaduc, lignes de chemin de fer, routes, bâtiments, etc.) semblent rendre difficile la réalisation d'un nouveau projet d'importance à

cet endroit. Et la question a peut-être déjà été étudiée. Il n'en reste pas moins que si la réalisation d'une liaison autoroutière descendante entre Vauseyon/Champ-Coco et Serrières devait être possible, elle mériterait sans doute d'être étudiée ou réétudiée.

Au vu de ce qui précède, les soussignés souhaitent par la présente interpeller le Conseil communal sur cette problématique et lui demander des explications et des réponses aux questions suivantes :

- Le nombre de véhicules sortant actuellement de l'autoroute à Vauseyon ou Champ-Coco pour la reprendre à Serrières est-il chiffré ? A-t-il augmenté ces dernières années ? Dans quelle proportion ?
- Une liaison autoroutière Vauseyon-Serrières avait-elle été envisagée et/ou étudiée par la Ville, le Canton ou la Confédération dans le cadre des projets ayant mené à la construction du viaduc de Vauseyon, du tunnel de Serrières ou autre ? Si oui, pour quelle raison a-t-elle été abandonnée ? Quelles possibilités existe-t-il pour la réaliser ? Le Conseil communal pourrait-il nous fournir les détails des réflexions et études menées et les résultats de ces dernières ?
- Une telle liaison serait-elle réalisable à la connaissance du Conseil communal ou des services cantonaux compétents ?
- Des réflexions sont-elles actuellement en cours à ce sujet auprès des autorités de la Ville ou du Canton ? Est-il envisagé d'entreprendre des démarches pour pallier ce maillon manquant ?

Avec nos remerciements au Conseil communal pour les éclaircissements qu'il nous fournira sur ces différents points.

Le présent texte tient lieu de développement écrit.

16-501

Postulat en lien avec le rapport 16-012 du groupe socialiste par Mmes et MM. Philippe Loup, Dobrivoje Baljovic, Patrice de Montmollin, Anne-Dominique Reinhard, Gianfranco de Gregorio, Yvan Gallo, Mouhamed Basse, Edlira Dedja Bytyqi, Miléna Boulianne et Oksana Castioni, intitulé « Faire revivre les jardins médiévaux : un projet novateur pour une recherche de son patrimoine » (Déposé et développé lors de la séance du Conseil général de lundi 2 mai 2016 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 13 juin 2016) :

« Le groupe socialiste souhaite que le Conseil communal étudie la possibilité de redonner vie aux anciens jardins médiévaux entre le château et la rue des Moulins. Il demande également qu'un cheminement soit possible depuis la rue des Moulins, par exemple en y incorporant le CAN.

Par ailleurs, nous demandons au Conseil communal de remettre en vigueur le cheminement menant du château au bas de l'Ecluse qui longe l'ancien rempart nord-est.

Dans les deux cas, il conviendra de prendre contact avec les différents propriétaires privés concernés par cette demande de revitalisation ».

Développement écrit

L'ancienne structure des jardins descendant du château à l'arrière de la rue des Moulins est très mal connue et nécessite par ailleurs un entretien conséquent des imposants murs de soutènement. Il serait ainsi intéressant de redonner vie à ces lieux en rénovant les différents cheminements. Ce faisant, ceci permettrait de rendre certaines surfaces relativement plates à la culture potagère. Il conviendrait que la restauration se fasse avec l'adoption des anciennes techniques de construction et en utilisant les matériaux d'alors.

Dans le même ordre d'idée, une redécouverte des anciens légumes pourrait être une recherche potagère et culinaire des plus palpitantes. Il conviendrait que l'un ou l'autre restaurateur de la place, aussi domicilié dans des bâtiments pluriséculaires, devienne partie prenante de cet aspect culinaire.

Afin de donner une transversalité aussi séculaire que culturelle, il serait intéressant que l'entrée de ce cheminement potager emprunte l'entrée du bâtiment du CAN.

Enfin, le rétablissement de la liaison longeant le rempart nord-est pour se terminer au bas de l'Ecluse, permettrait de redécouvrir un passage ancestral lien entre le château et le stand de tir mais aussi de mettre le château à proximité des transports publics, dont le funiculaire du Plan, mais aussi un parking en ouvrage.

Pour le groupe socialiste, pareilles réalisations permettront d'élargir encore les attraits de notre cité millénaire notamment sur les aspects touristiques, patrimoniaux et culinaires.

Discussion

16-303

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Anne-Dominique Reinhard, Mouhamed Basse, Dobrivoje Baljovic, Patrice de Montmollin, Anne-Françoise Loup, Edlira Dedja Bytyqi, Gianfranco de Gregorio, Jonathan Gretillat, Morgan Paratte, Philippe Loup, Antoine de Montmollin, Oksana Castioni, Yvan Gallo et Miléna Boulianne, intitulée « Neuchâtel ville d'accueil et d'intégration des personnes migrantes » (Déposée le 2 mai 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 13 juin 2016) :

« Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier, dans le cadre de son autonomie de décision, de quelle manière il peut contribuer à l'accueil et au mieux-être des personnes migrantes qui vivent à Neuchâtel, qu'elles soient requérantes d'asile ou réfugiées statutaires.

Des actions concrètes nous semblent devoir et pouvoir être menées par notre Ville en collaboration avec le Secrétariat d'Etat des migrations, les

divers services cantonaux qui en dépendent, les œuvres d'entraide dont le mandat est de gérer les dossiers d'aide sociale et d'intégration des réfugiés reconnus ainsi que diverses associations actives dans ce domaine.

La coordination entre les structures déjà existantes et compétentes est la base principale du succès de la démarche ».

Développement

Il est important que le Conseil communal agisse dans sa propre sphère de compétence afin de démontrer son apport à l'amélioration sur le territoire communal de l'intégration et de l'accès à la vie sociale des migrants dont le nombre va en augmentant.

Le groupe pense notamment :

A la mise à disposition d'espaces de rencontres, de formations, de partage de connaissances ou d'informations avec la population résidente de façon permanente à Neuchâtel.

L'accès au logement devrait être amélioré. Par exemple, le fait de posséder un permis F provisoire ne devrait pas empêcher son détenteur de signer un bail à loyer.

L'offre de places de stages et de travaux d'utilité publique. En effet, comme l'entrée dans le monde du travail reste un grand défi, il est très important que des opportunités soient offertes aux personnes migrantes (stages ou travaux d'utilité publique générale). Cela peut permettre à ces personnes de mettre en valeur les compétences et l'expérience dont elles disposent, de se voir reconnues pour cela et ainsi de se sentir utiles à la communauté qui les accueille.

L'offre de cours de français puisque le fait de ne pas parler ou écrire suffisamment bien notre langue est un obstacle. Les dispositifs actuels ont un tel succès que des places de cours manquent portant notamment sur la conversation.

La mise en valeur de la multiculturalité par des espaces d'échanges et de formation sur les cultures à destination des personnes migrantes ou indigènes.

Nous ne doutons pas que notre Ville dispose des moyens (tant humains que financiers) et de la volonté de mettre en œuvre des actions concrètes et coordonnées favorisant l'accueil des personnes migrantes vivant à Neuchâtel.

Discussion

16-610

Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Jonathan Gretillat, Morgan Paratte, Oksana Castioni, Mouhamed Basse, Edlira Dedja Bytyqi, Dobrivoje Baljovic, Philippe Loup, Yvan Gallo, Anne-Françoise Loup, Anne-Dominique Reinhard et Gianfranco de Gregorio, intitulée « Une sinistralité de mauvais augure » (Déposée le 13 juin 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 27 juin 2016) :

A de réitérées reprises au cours de l'année écoulée, le groupe socialiste s'est inquiété, en plénum ainsi qu'en Commission financière, du taux

d'absentéisme pour cause de maladie et d'accident (également dénommé taux de sinistralité) du personnel de l'administration communale de la Ville de Neuchâtel. A l'occasion du bouclage des comptes 2015, il apparaît que ce taux s'élève à 5.16% pour l'année 2015. Si une moyenne aussi élevée est déjà préoccupante, comment dès lors qualifier la moyenne de 11.65% (!) qui prévaut à la Direction des infrastructures et énergies et de la sécurité, alors que toutes les autres directions connaissent un taux de sinistralité qui se situe entre 1.99% et 3.23% ?

Le groupe socialiste est alarmé par ces chiffres, qui ne doivent en aucun cas être pris à la légère ou relativisés. Il en va en effet de la responsabilité de notre collectivité en tant qu'employeur. En effet, de tels taux de sinistralité pourraient potentiellement être le signe extérieur de dysfonctionnements dans certains services, de problèmes de management du personnel, ou alors de conditions de travail inappropriées pour les employés concernés. Quelles que soient les causes du taux de sinistralité actuel, des réponses appropriées et des mesures immédiates doivent être apportées par l'Exécutif dans les plus brefs délais, avec une information détaillée apportée à la Commission financière pour les éléments plus sensibles liés aux règles de protection de la personnalité du travailleur.

Le groupe socialiste exige dès lors de la part du Conseil communal des explications circonstanciées sur les points suivants :

1. Quelles sont les causes précises et détaillées d'un taux moyen de sinistralité de 11,65% à la Direction des infrastructures et énergies et de la sécurité?
2. Pourquoi ce taux est-il sévèrement plus élevé que le taux prévalant au sein des autres directions?
3. Le taux de sinistralité susmentionné concerne-t-il de façon similaire l'ensemble des services de la direction en question, ou se limite-t-il à des services en particulier?
4. Quels sont les services de la Direction des infrastructures et énergies et de la sécurité affectés par la plus grande sinistralité et pourquoi?
5. Quelles sont les mesures immédiates et concrètes déjà entreprises par le Conseil communal pour remédier à un taux d'absentéisme pour cause de maladie et d'accident aussi élevé ?
6. Quelles sont les autres mesures envisagées à futur pour pallier le taux de sinistralité actuel ?

7. D'autres services de la Ville sont-ils concernés par d'importants taux de sinistralité, cas échéant lesquels, avec quels taux et pour quelles causes ?
8. Comment et selon quel processus les absences pour cause de maladie et d'accident, qu'elles soient de courte ou de longue durée, sont enregistrées?

Le présent texte tient lieu de développement écrit.

Neuchâtel, le 14 juin 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol